



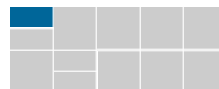
Rapport Annuel 2001

→ [Version anglaise](#) → [Pour nous contacter](#) → [Page d'accueil de la CVMO](#)

Vision → Être et être reconnu comme un organisme de réglementation qui fixe et applique assidûment des règles claires et sans ambiguïté visant à protéger les investisseurs, tout en assurant l'existence de marchés financiers efficaces.

Mandat → Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières et frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en Ontario et la confiance en leur intégrité.

Stratégie → S'attacher à réaliser notre mandat dans un esprit d'efficacité et de dynamisme... Faire preuve de rigueur et d'équité pour appliquer les règles du marché... Se montrer innovateur dans l'exercice des pouvoirs réglementaires dans un marché en évolution rapide.



Survol

[Ce que nous sommes, ce que nous faisons](#) | [Sommaire Statistique sur cinq ans](#)

Ce que nous sommes, ce que nous faisons

À titre d'organisme de réglementation chargé de surveiller le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'occupe de l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises ainsi que de certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace, la Commission se compose de neuf directions principales.

Marchés financiers

Composée des services Réglementation des marchés, Observation, Inscription et Fonds de placement, la Direction des marchés financiers répond de la réglementation des personnes et sociétés inscrites, des produits de placement, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement.

Financement des sociétés

Répondant de la réglementation des sociétés cotées en Bourse, la Direction du financement des sociétés supervise les émissions et les financements, le dépôt des documents d'information continue, les offres publiques d'achat, les fusions et acquisitions et la gestion de l'administration et des documents connexes.

Application de la loi

Afin de protéger les investisseurs et de favoriser l'intégrité des marchés, la Direction de l'application de la loi veille au respect de la réglementation ontarienne des valeurs mobilières au moyen de l'application équitable et efficace de la loi.

Communications

De concert avec les autres directions de la CVMO, la Direction des communications veille à ce que la Commission tienne ses intervenants informés de ses activités, de ses directives et de ses orientations générales par le truchement de communications efficaces.

Services généraux

Au moyen de la prestation de services innovateurs et valorisés, la Direction des services généraux aide les clients de la Commission à travailler de manière efficace et efficiente avec les programmes et initiatives de la CVMO.

Bureau du directeur des affaires juridiques

Par sa participation à l'élaboration des instructions générales et son appui aux projets entrepris par les directions de la CVMO, le Bureau du directeur des affaires juridiques joue un rôle de premier plan dans les questions d'ordre juridique et d'orientation.

Bureau du chef comptable

Chargé de fournir des conseils spécialisés sur des questions comptables et d'orientation aux directions de la CVMO et aux émetteurs assujettis, le Bureau du chef comptable participe lui aussi à l'élaboration des instructions générales et fournit un appui aux projets de la CVMO.

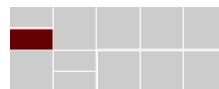
Bureau du secrétaire Le Bureau du secrétaire

de la Commission est responsable pour la conduite juste, impartiale et efficace des séances administratives, des révisions et des appels; fournit de l'expertise-conseil juridique là Commission; et administre les requêtes concernant la présentation des observations.

Bureau du chef économiste

Effectue de l'analyse coûts-rendements exhaustive et fournit de l'appui analytique auprès des initiatives politiques et opérationnelles. De plus, le Bureau du chef économiste effectue de la recherche fondamentale relative aux marchés de capitaux et s'efforce de stimuler de l'étude externe des questions.

[→ Version anglaise](#) [→ Pour nous contacter](#) [→ Page d'accueil de la CVMO](#)



Messages

[Message du Président](#) | [Message du Directeur Général](#)

Message du Président

Il n'y a qu'un seul marché : le monde > Poussée par les progrès technologiques fulgurants, l'évolution de la nature et de la prestation des services financiers a continué de balayer les marchés financiers au cours de l'exercice précédent, en Ontario, au Canada et dans le monde.

Au cours des deux dernières années, la CVMO a également vécu une transformation dynamique. Pendant cette période, elle s'est pratiquement réinventée pour se doter d'une infrastructure fortement axée sur les marchés et constituer une équipe qui comprenne les rôles qu'un organisme de réglementation doit (et ne doit pas) jouer pour la bonne exécution de son mandat.

Les succès que nous avons remportés au cours de l'exercice dernier (dont Charlie Macfarlane présente certains points saillants dans son message) montrent à l'évidence que la CVMO s'est affirmée comme organisme de renom qui a fait naître un esprit de conformité aux règles en Ontario.

Pourtant, nos responsabilités envers tous les intervenants du marché ne s'arrêtent pas là. De nos jours, il n'y a qu'un seul marché : le monde. Grâce au rythme de l'évolution technologique et à la convergence des marchés financiers mondiaux, il est dorénavant possible d'investir et de réunir des capitaux partout dans le monde. Le choix des intervenants se portera toutefois sur les marchés financiers robustes, à faibles coûts et efficaces, disposant de fortes liquidités. Pour que particuliers et établissements décident d'investir au Canada, que les émetteurs nationaux décident de réunir des capitaux au pays et que nos fournisseurs de services financiers restent compétitifs, nous devons nous employer à façonner activement la réglementation locale, nationale et mondiale.

Bref, nous devons continuer à fournir un cadre propre à la protection des investisseurs et à l'éclosion de marchés financiers équitables et efficaces inspirant confiance aux intervenants.

Les défis à relever au cours de l'année prochaine ont des répercussions sur le plan local, national et international. Les initiatives présentées ci-après constituent, pour nous, une très grande priorité, au même titre que nos activités en matière d'application de la loi, d'éducation et d'information continue. Certaines d'entre elles prêtent à controverse et semblent être en contradiction avec des modèles stratégiques utilisés dans le secteur. Nous avons donc pour mission de collaborer de près avec tous les intervenants du marché pour en arriver à des solutions pratiques et valables.

L'enjeu : la stabilité financière mondiale

Au Canada, à la fin de chaque journée, la valeur des opérations en cours peut atteindre 150 milliards de dollars. Étant donné le cycle de règlement actuel de trois jours, le nombre de valeurs en attente de règlement atteint parfois un demi-billion de dollars. Ce phénomène nuit sérieusement à l'efficacité des marchés et constitue un grand risque pour les intermédiaires financiers et la stabilité économique.

Les États-Unis essaient de ramener les cycles de règlement à un jour d'ici 2004. Le

Canada ne doit pas se laisser distancer s'il veut maintenir l'efficacité, la compétitivité et la sécurité de ses marchés. Pour réaliser cet objectif, il faut faire appel à d'énormes ressources, et la CVMO a l'intention de jouer un rôle de pointe parmi les organismes de réglementation canadiens. Soulignons en outre que l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) considère les systèmes de règlement des valeurs comme un élément essentiel de la stabilité financière mondiale.

L'harmonisation des marchés ne peut se faire sans mécanismes d'information comparables

Dans le marché mondial, la communication de l'information financière est plus importante que jamais. L'année dernière, les sociétés canadiennes se sont adressées aux marchés étrangers pour obtenir la moitié de leur financement par émission de titres de créance et d'actions. Afin de réunir des capitaux dans un autre marché, l'émetteur doit produire des états financiers qui respectent les normes pratiquées dans ce marché. Les sociétés qui participent au marché financier canadien établissent leurs états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens. Lorsque des sociétés canadiennes décident de pénétrer les marchés financiers des États-Unis, elles doivent également harmoniser ces états avec les PCGR américains. Cette exigence fait-elle croître indûment les frais à supporter par les sociétés canadiennes et le manque d'efficacité, et a-t-elle un effet dissuasif sur les émetteurs étrangers désireux de pénétrer les marchés canadiens?

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) étudient les conséquences d'une décision d'autoriser les sociétés canadiennes à appliquer les normes comptables américaines sans être obligées de les rapprocher avec les PCGR canadiens. Cette recherche de normes communes est le fruit de travaux internationaux : l'année dernière, l'OICV a approuvé l'adoption de normes comptables internationales pour les émissions internationales. Des travaux semblables sont en cours dans le domaine des normes de vérification internationales.

Les mouvements de capitaux se font à l'échelle mondiale. Pourtant, nos épargnants se limitent à l'horizon national. Les investisseurs de l'Ontario, comme ceux de nombreux autres territoires, commencent à prendre en main une plus grande partie du financement de leur retraite. En même temps, les services aux épargnants offerts par le secteur des valeurs mobilières changent d'orientation, passant de l'exécution des opérations aux conseils et à la gestion des patrimoines. Devant ces tendances, la CVMO accorde une grande priorité à une étude sur la qualité des conseils que les personnes et sociétés inscrites donnent aux investisseurs dans le cadre de notre modèle de réglementation des valeurs, et sur l'adaptation de ce modèle à la stratégie actuelle des services financiers.

L'amélioration de la gestion

L'amélioration de la gestion des organismes de placement collectif sera une autre initiative d'envergure. Étant donné que les Canadiens ont plus de 400 milliards de dollars investis dans ces organismes à l'heure actuelle, il importe que les décisions de placement faites par ces derniers fassent l'objet d'une surveillance impartiale. Il n'existe pas aujourd'hui de distinction officielle entre la gestion des décisions de placement faites au nom des titulaires de parts et celle du marketing des organismes de placement collectif. Nous nous préoccupons donc de la possibilité d'un conflit entre les intérêts des titulaires de parts d'organismes de placement collectif et la volonté, de la part de ces organismes, de faire monter le cours de leur action.

Au cours du prochain exercice, les ACVM diffuseront un document de conception sur la nécessité d'assurer une gestion des organismes de placement collectif qui soit sans liens de dépendance avec leurs gestionnaires. L'amélioration du régime de gestion permettra d'alléger ou d'éliminer bon nombre des exigences réglementaires actuelles applicables à ces organismes. Ainsi, les responsables de la réglementation seraient mieux en mesure de traiter les gestionnaires de ces organismes au même titre que les gestionnaires des caisses de retraite à qui il incombe une responsabilité fiduciaire, mais qui ne sont pas liés par des règles précises, comme les limites de concentration des placements ou les restrictions imposées sur les premiers appels publics à l'épargne.

La suppression des barrières entre les réglementations

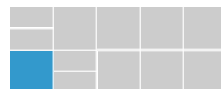
Voilà quelques-unes des très grandes questions, parmi tant d'autres, sur lesquelles nous allons nous pencher au cours du prochain exercice et des années à venir. Le dénominateur commun est le besoin d'harmoniser nos efforts avec ceux des organismes de réglementation du pays et du monde, et de concentrer notre action sur la réglementation de produits et services semblables plutôt que sur celle des secteurs traditionnels.

Dans cet ordre d'idées, nous allons consacrer nos efforts cette année au projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Le nouvel organisme unifié permettra la création d'un système de réglementation plus harmonisé et à guichet unique pour les marchés financiers de l'Ontario et pour le secteur des services financiers, et favorisera la protection des investisseurs.

Nous envisageons donc avec optimisme ce que sera sans doute une autre année de transformation des marchés, tant au pays que dans le monde. Je remercie les employés de la CVMO et les commissaires d'avoir su relever les nombreux défis, nouveaux et existants.



Le président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,
DAVID A. BROWN, c.r.



Membres de la Commission

[Membres de la Commission](#) | [Divulcation des traitements](#)

Le groupe de 11 personnes qui dirige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en constitue aussi le conseil d'administration. Il a pour mandat, notamment, de formuler des orientations générales, de présenter des recommandations au ministre des Finances sur des modifications à apporter aux lois, de siéger aux tribunaux de la Commission, et de surveiller les activités opérationnelles et financières de celle-ci. Par la diversité de leur expérience et par leur engagement extraordinaire, les membres de la Commission constituent une ressource exceptionnelle.

[1. DAVID A. BROWN, c.r.](#)

Nommé président de la Commission en avril 1998. →

[2. HOWARD I. WETSTON, c.r.](#)

Nommé vice-président de la Commission en janvier 1999. →

[3. PAUL M. MOORE, c.r.](#)

Nommé vice-président de la Commission en février 2001. →

[4. KERRY D. ADAMS, FCA](#)

Nommée en septembre 1996. →

[5. STEPHEN N. ADAMS, c.r.](#)

Nommé en décembre 1996. →

[6. DEREK BROWNSN, LL.B.](#)

Nommé en octobre 1997. →

[7. ROBERT W. DAVIS, FCA](#)

Nommé en novembre 1999. →

[8. JOHN A. GELLER, c.r.](#)

Nommé en novembre 1993. →

[9. ROBIN W. KORTHALS, MBA](#)

Nommé en avril 1995. →

[10. M. THERESA \(TERRY\) MCLEOD, MBA, C.F.A.](#)

Nommé en octobre 1999. →

[11. R. STEPHEN PADDON, c.r.](#)

Nommé en janvier 1998. →



DAVID A. BROWN, c.r.

Nommé président de la Commission en avril 1998. Ancien associé principal chargé du droit des sociétés chez Davies Ward & Beck, M. Brown, en plus de son rôle de président à plein temps de la CVMO, est président du comité technique de l'OICV et membre principal des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1984. Son mandat prend fin en avril 2003.

HOWARD I. WETSTON, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en janvier 1999. Membre des barreaux de l'Ontario et de l'Alberta, M. Wetston a été nommé conseiller de la Reine en 1990. Il a une expérience poussée de la réglementation économique et du droit administratif. Il a été juge à la Cour fédérale du Canada jusqu'à tout récemment. Son mandat prend fin en janvier 2004.

PAUL M. MOORE, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en février 2001. Membre du barreau de l'Ontario,

M. Moore a été nommé conseiller de la Reine en 1982 et possède une vaste expérience des produits hors cote et d'échange. Il a été, jusqu'à tout récemment, associé chez Tory Tory DesLauriers & Binnington (maintenant Torys) où il dirigeait le groupe des produits dérivés du cabinet. Son mandat prend fin en février 2006.

KERRY D. ADAMS, FCA

Nommée en septembre 1996. Ancienne associée de la direction des institutions financières de KPMG et ancienne directrice générale des services bancaires d'investissement à la Banque de Nouvelle-Écosse, Mme Adams est présidente de K. Adams & Associates. Son mandat prend fin en août 2002.

STEPHEN N. ADAMS, c.r.

Nommé en décembre 1996. Membre du barreau de l'Ontario depuis 1968 et conseiller de la Reine depuis 1981, M. Adams est maintenant avocat au cabinet d'avocats McCarthy Tétrault. Son mandat prend fin en octobre 2001.

DEREK BROWN, LL.B.

Nommé en octobre 1997. Ancien vice-président et administrateur de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., M. Brown est maintenant professeur adjoint de finance au centre de gestion Rotman de l'Université de Toronto. Son mandat prend fin en octobre 2002.

ROBERT W. DAVIS, FCA

Nommé en novembre 1999. Actuellement président de Camiton Inc., M. Davis est un ancien associé et directeur général du cabinet d'expertise comptable Peat Marwick Mitchell. Son mandat prend fin en novembre 2002.

JOHN A. GELLER, c.r.

Nommé en novembre 1993. Conseiller de la Reine depuis 1967, M. Geller était associé principal au cabinet d'avocats Fasken Campbell Godfrey où il était spécialisé dans le droit des sociétés et des valeurs mobilières jusqu'en 1993. Il était président intérimaire de la Commission de novembre 1996 à avril 1998. De plus, il était vice-président de la Commission de 1993 à octobre 2000. Son mandat prend fin en octobre 2001.

ROBIN W. KORTHALS, MBA

Nommé en avril 1995. Actuellement président du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, M. Korthals a occupé le poste de président de la Banque Toronto-Dominion de 1981 à 1995. Son mandat prend fin en avril 2002.

M. THERESA (TERRY) MCLEOD, MBA, C.F.A.

Nommé en octobre 1999. Ancienne preneuse ferme chez Pitfield, Mackay, Ross & Company, Merrill Lynch Canada Inc. et ScotiaMcLeod Inc., Mme McLeod est actuellement présidente de McLeod Capital Corporation. Son mandat prend fin en octobre 2002.

R. STEPHEN PADDON, c.r.

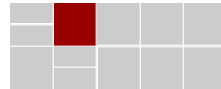
Nommé en janvier 1998. Avocat au cabinet d'avocats Bennett Jones, M. Paddon est ancien vice-président et directeur du contentieux de Crownx Inc. et de Crown, compagnie d'assurance-vie. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1972. Son mandat prend fin en février 2003.

Le secrétaire de la Commission est John Stevenson. Le bureau du secrétaire assure la liaison entre les membres de la Commission, le personnel de la CVMO et le public et remplit la fonction de secrétaire de direction et greffier de la CVMO.

Morley P. Carscallen, commissaire à la CVMO de 1992 à 2000, et John (Jake) F. Howard,

commissaire à la CVMO de 1996 à 2000, prennent leur retraite cette année. La contribution importante qu'ils ont apportée à la Commission est fort appréciée.

[→ Version anglaise](#) [→ Pour nous contacter](#) [→ Page d'accueil de la CVMO](#)



La CVMO à l'oeuvre

[Considérations Stratégiques et Défis Clés](#) | [Nos Activités en 2000-2001](#)
[Calendrier des Faits Saillants de L'application de la Loi](#)

Considérations Stratégiques et Défis Clés

Pour atteindre ses objectifs, la CVMO doit relever certains défis influant sur son secteur d'activité. Ces défis, qui ne concernent pas que la Commission, se rapportent à l'évolution du climat des affaires, aux marchés financiers, aux participants et au cadre de réglementation.

Intégration mondiale des marchés

Le climat des affaires se mondialise de plus en plus, de telle manière que des conglomérats intégrés fournissent des services bancaires, d'assurances et en valeurs mobilières aux entreprises à l'échelle internationale. La mobilité croissante des capitaux amplifie l'importance de maximiser les liquidités du marché ontarien et d'éliminer les coûts superflus de la réglementation.

Rapidité des changements technologiques

La technologie facilite la création de produits financiers plus sophistiqués et la mise au point de techniques et de stratégies de négociation plus raffinées. Elle est également un facteur clé de l'émergence d'une catégorie d'épargnants qui prennent leurs propres décisions d'investissement, sans recourir aux conseils d'un courtier. La croissance de la négociation en ligne et la concurrence prévue des systèmes de négociation alternatifs ont entraîné des changements sur les marchés actuels et continueront d'avoir des répercussions importantes sur la concurrence au sein du secteur.

Redéfinition du rôle des organismes de réglementation des services financiers

L'assouplissement des restrictions relatives aux produits offerts par les fournisseurs de services financiers, l'accroissement de la concurrence entre les fournisseurs, l'augmentation de la demande des consommateurs pour de nouveaux produits et services et l'évolution des technologies de l'information ont donné lieu à des lacunes et à des chevauchements en matière de réglementation. Une harmonisation de la réglementation des produits et services semblables à l'échelle des secteurs et des territoires est nécessaire. Par conséquent, il y a lieu de redéfinir les mandats et les activités des organismes de réglementation des services financiers.

Accroissement des investissements directs sur les marchés financiers

La propriété directe d'actions continue d'augmenter de façon spectaculaire. La croissance phénoménale d'Internet a favorisé l'accès à un large éventail de renseignements sur lesquels les investisseurs peuvent compter en dehors des documents réglementaires en valeurs mobilières (comme les babillards et les forums de discussion électroniques). Ces tendances jettent certains défis en matière d'information, d'éducation et de protection des investisseurs. À mesure que ces derniers deviennent de plus en plus avertis, la présentation d'une information continue à la fois claire et exacte est nécessaire pour assurer l'intégrité du marché secondaire.

Importance des fonds de placement pour les investisseurs et

le marché canadien

Les épargnants continuent d'investir des sommes élevées dans les fonds de placement, notamment les fonds communs, les fonds indiciels, les caisses communes et les fonds distincts. Ils agissent ainsi en grande partie dans le but de financer leur retraite, souvent en remplacement ou en plus des régimes de retraite à prestations déterminées traditionnels. Le secteur des fonds de placement évolue suivant la consolidation des joueurs et la prolifération de nouveaux produits et services en réponse à l'accroissement de la concurrence. Les investisseurs recherchent et utilisent diverses sources d'information sur les placements, y compris celles de tiers. L'importance sans précédent des fonds de placement sur le marché canadien est largement attribuable à la croissance continue des investissements dans les régimes de retraite fiscaux.

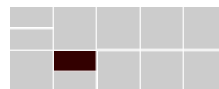
Besoin de soutenir la confiance du public dans l'intégrité des marchés

Les participants aux marchés et les investisseurs désirent que les organismes de réglementation établissent des règles plus claires. Les investisseurs veulent avoir la certitude que des mesures appropriées sont prises pour assurer l'intégrité des marchés financiers. En raison de la croissance continue des activités de gestion du patrimoine, les organismes de réglementation doivent formuler des règles sur la formation appropriée et la conduite adéquate des conseillers en placement et des fournisseurs inscrits.

Nécessité de l'élargissement continu de l'expertise de la CVMO

La CVMO s'est engagée à fournir des services de qualité et conviviaux de même qu'à réduire les délais. Les marchés de la main-d'œuvre plus concurrentiels lancent un défi à la CVMO, qui doit recruter et maintenir un personnel spécialisé pour traiter des problèmes de plus en plus complexes et répondre aux besoins de ses parties intéressées.

[→ Version anglaise](#) [→ Pour nous contacter](#) [→ Page d'accueil de la CVMO](#)



Organigramme

" ... la CVMO... s'est pratiquement réinventée pour se doter d'une infrastructure fortement axée sur les marchés et constituer une équipe qui comprenne les rôles qu'un organisme de réglementation doit (et ne doit pas) jouer pour la bonne exécution de son mandat. "

Président, Commission des valeurs mobilières

David A. Brown, c.r.

L'Organigramme inclus dans le rapport annuel 2001 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario comprend le personnel de direction et les cadres supérieurs et est disponible en format PDF.

Pour ouvrir le fichier PDF, Adobe Acrobat® 5.0 ou Adobe Acrobat Reader® doit être installé sur votre ordinateur. Vous pouvez obtenir gratuitement Adobe Acrobat Reader® à partir de l'hyperlien suivant :

<http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep.html>.

Pour télécharger l'Organigramme inclus dans le rapport annuel 2001 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, veuillez suivre les étapes suivantes :

Étape 1 :

Assurez-vous que l'un des deux logiciels susmentionnés soit installé sur votre ordinateur. Si non, vous pouvez télécharger gratuitement Adobe Acrobat Reader® à partir de l'hyperlien susmentionné et installer le logiciel.

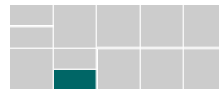
Étape 2 :

Cliquez sur l'hyperlien "Télécharger l'Organigramme" ci-dessous et enregistrez le fichier sur votre disque dur. Si le fichier PDF apparaît dans la fenêtre de votre navigateur, cliquez sur le menu Fichier puis sélectionnez l'article Enregistrer pour sauvegarder le fichier sur votre disque dur.

[Télécharger l'Organigramme](#) (28 Kb)

Étape 3 :

Lorsque le téléchargement est terminé, lancez Adobe Acrobat Reader® puis ouvrez le fichier.



Revue financière

La "Revue financière" du rapport annuel 2001 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario comprend les rubriques suivantes : Rapport de gestion, Divulcation des traitements dans le secteur public de la CVMO, Responsabilité de la direction et rapport du vérificateur, États financiers consolidés et Notes afférentes aux états financiers. Le document est disponible en format PDF (Portable Document Format). Un fichier en format PDF conserve la mise en forme de la version imprimée. La Revue financière en format PDF peut être téléchargée facilement en suivant les indications ci-dessous.

Pour ouvrir le fichier PDF, Adobe Acrobat® 5.0 ou Adobe Acrobat Reader® doit être installé sur votre ordinateur. Vous pouvez obtenir gratuitement Adobe Acrobat Reader® à partir de l'hyperlien suivant :

<http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep.html>.

Pour télécharger la "Revue financière" du rapport annuel 2001 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, veuillez suivre les étapes suivantes :

Étape 1 :

Assurez-vous que l'un des deux logiciels susmentionnés soit installé sur votre ordinateur. Si non, vous pouvez télécharger gratuitement Adobe Acrobat Reader® à partir de l'hyperlien susmentionné et installer le logiciel.

Étape 2 :

Cliquez sur l'hyperlien "Télécharger la Revue financière" ci-dessous et enregistrez le fichier sur votre disque dur. Si le fichier PDF apparaît dans la fenêtre de votre navigateur, cliquez sur le menu Fichier puis sélectionnez l'article Enregistrer pour sauvegarder le fichier sur votre disque dur.

[Télécharger la Revue financière](#) (110 Kb)

Étape 3 :

Lorsque le téléchargement est terminé, lancez Adobe Acrobat Reader® puis ouvrez le fichier.



Ontario

Répondre aux questions et aux plaintes des investisseurs, des participants au marché et du personnel du secteur des valeurs mobilières a toujours été un mandat clé de la CVMO. Récemment, les capacités et le rendement de la Commission ont progressé de manière exponentielle à cet égard en raison de l'ouverture du Bureau de renseignement de la CVMO.

Le Bureau de renseignement de la CVMO a été conçu pour répondre à la rapidité de l'évolution et de la croissance des marchés financiers de l'Ontario. Il a pour mandat de fournir aux clients de la Commission des réponses exactes et opportunes aux questions et aux préoccupations, de faciliter la résolution de celles-ci dans la mesure du possible et d'étudier les plaintes afin de décider s'il y a lieu d'entamer des enquêtes et des poursuites. Ce moyen de communication est avantageux non seulement pour les investisseurs et les participants au marché mais également pour le personnel de la Commission, qui est informé des tendances émergentes et délivré de la gestion accaparante des demandes de renseignements par le biais de cette ressource de première ligne.



CVMO > Mark McManus,
Chef, Bureau de
renseignements et
Joan Chambers,
Agente principale de
renseignements

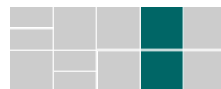
Depuis l'ouverture du Bureau de renseignement en janvier 1999, son personnel a plus que doublé et est composé d'employés formés précisément pour répondre aux problèmes de réglementation soulevés par un volume croissant de demandes de renseignements et de plaintes. Il ne s'agit pas d'un bureau de renseignement ordinaire : son personnel comprend des spécialistes en droit, en services financiers, en procédures d'enquête et en réglementation et possède une expérience pratique du milieu des affaires.

Chaque mois, le personnel du Bureau de renseignement met à profit ses diverses compétences et habiletés en service à la clientèle ainsi que sa technologie de pointe pour répondre à 1 700 appels, 290 courriels et 65 plaintes écrites. Les délais de réponse se sont fortement améliorés : 88 % des appels sont pris en moins de 30 secondes, 80 % des courriels obtiennent une réponse dans les deux jours ouvrables et le traitement des plaintes écrites nécessite en moyenne 32 jours, par rapport à l'objectif de 46. De plus, 55 % des plaintes sont maintenant résolues par le personnel du Bureau de renseignement.



Toronto - 365 jours par année > Décrit comme le visage de la Commission, le Bureau de renseignements de Toronto gère le site Web de la CVMO, qui reçoit plus de 30 000 visites chaque mois. Au cours de l'année qui vient, cette passerelle vers la CVMO sera réorganisée afin de faciliter la recherche et la navigation sur le site au bénéfice des visiteurs et d'en simplifier la gestion et la mise à jour à l'intention du personnel de la Commission.

La CVMO est responsable de l'administration et de l'application de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario, dont l'une des principales composantes est la prestation d'excellents services aux nombreux investisseurs, aux sociétés et personnes inscrites ainsi qu'aux émetteurs assujettis de la province.



Canada

Dans le passé, la réglementation était fondée sur les frontières, c'est-à-dire celles qui délimitent les territoires géographiques et les institutions financières traditionnelles. Toutefois, de nos jours, les marchés ne connaissent plus de frontières. Les systèmes de négociation électroniques ont favorisé la négociation transfrontières. Nous assistons à la convergence des produits offerts par des fournisseurs de services financiers de plus en plus difficiles à distinguer les uns des autres.

Dans un tel environnement, l'harmonisation de la réglementation a pris une grande importance. L'année dernière, la CVMO a continué d'être un chef de file en matière d'harmonisation à l'échelle nationale au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ACVM et du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier. La Commission contribue ainsi à protéger les investisseurs, à éliminer les chevauchements et les dédoublements de la réglementation et à stimuler les investissements étrangers sur les marchés canadiens.

Le personnel de la CVMO a joué un rôle central pour élaborer un certain nombre d'instructions générales au plan national, y compris les exigences relatives à la publication de l'information prospective et les nouvelles normes applicables aux sociétés minières en matière de présentation. Les projets de technologie de l'information étaient également au nombre des programmes de la CVMO au sein des ACVM, notamment les règles proposées concernant les activités des systèmes de négociation alternatifs au Canada. D'autres projets clés incluaient l'élaboration de bases de données nationales sur les inscriptions et sur les opérations d'initié. Dans ce dernier cas, les initiés pourront soumettre leurs déclarations par voie électronique, ce qui leur permettra de répondre aux exigences de déclaration d'initié à l'échelle du Canada en plus d'assurer un accès en temps opportun à leurs déclarations.

Les organismes de réglementation des secteurs des assurances et des valeurs mobilières faisant partie du Forum conjoint élaborent actuellement des normes de compétence à l'intention des planificateurs financiers. L'objectif consiste à faire en sorte que seuls les praticiens possédant les qualités nécessaires pourront faire valoir des désignations signalant leur capacité de fournir des conseils en matière de planification financière. Le Forum conjoint continue également à faire des progrès dans l'harmonisation de la réglementation des fonds distincts et des fonds communs de placement; dans le passé, ces produits très semblables ont été réglementés de manière différente.



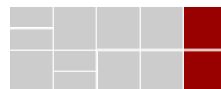
ACVM > Kathleen Finlay
(gauche),
Chef, Bureau des projets
Forum conjoint > Tula
Alexopoulos,
Conseillère spéciale,
Affaires domestiques



Vancouver - Octobre 2000 > Les organismes canadiens de réglementation se réunissent pour discuter de la réglementation des régimes d'accumulation du capital, soit le nom générique donné aux régimes de retraite, aux REER collectifs, aux régimes de participation aux bénéfices, etc., dans lesquels les Canadiens ont investi 50 milliards de dollars. La réglementation de ces régimes n'est pas uniforme dans les différents territoires et secteurs. Un document de travail a été préparé pour proposer de nouvelles règles.

Au fur et à mesure que les marchés de capitaux au Canada deviennent de plus en plus complexes et interreliés, la CVMO assume un rôle clé dans l'harmonisation des lois afin de fournir de meilleurs rendements qui bénéficient à tous les participants des marchés.

[→ Version anglaise](#) [→ Pour nous contacter](#) [→ Page d'accueil de la CVMO](#)



Global

Les investisseurs canadiens sont plus actifs sur les marchés financiers mondiaux. À mesure que les nouvelles technologies de communication éliminent les frontières entre pays, les investisseurs ont plus facilement accès à ces marchés, mais les risques sont plus élevés. De plus en plus, la CVMO joue un rôle clé dans l'élaboration de normes de réglementation internationales visant à protéger les investisseurs et les entreprises exerçant des activités transfrontières.

L'année dernière, les employés de la CVMO ont participé activement à chaque comité de travail de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et du Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). Le président de la CVMO, David Brown, est également président du comité technique de l'OICV, le groupe clé d'élaboration des politiques de l'Organisation. Ainsi, la Commission travaille avec les organismes de réglementation à l'échelle mondiale en vue de promouvoir des normes cohérentes de protection réglementaire et de fournir aux investisseurs une information compréhensible, comparable et transparente.



L'année dernière a débuté par une démonstration éloquent de cette coopération : en mai 2000, l'OICV a approuvé les normes comptables internationales pour les appels à l'épargne et les inscriptions transfrontières. Au cours de l'année qui vient, le personnel de la CVMO collaborera avec l'OICV pour mettre l'accent sur les normes de vérification internationales afin de poursuivre l'objectif consistant à préparer un seul document d'information pour les appels à l'épargne et les inscriptions internationaux.

La CVMO continue également à représenter l'OICV au sein du Forum sur la stabilité financière. Durant l'année, le Forum a fait des recommandations pour améliorer le système financier mondial afin d'accroître la stabilité globale des marchés.

Nous avons effectué ce travail dans le cadre de notre participation au COSRA. Nous avons travaillé avec les principaux organismes de réglementation des Amériques de même que coprésidé un comité de travail chargé de promouvoir des systèmes fiables de compensation et de règlement des valeurs mobilières conformément aux normes internationales.



OICV & COSRA >
John Carchrae,
Chef comptable et
Tanis MacLaren,
Chef, Affaires internationales



Sydney - Mai 2000 > Le réseau Internet et les sociétés de haute technologie ont lancé de nouveaux défis aux marchés financiers mondiaux. Au cours de l'assemblée annuelle de l'OICV, le comité technique, actuellement présidé par David Brown, président de la CVMO, a exposé quatre nouvelles préoccupations liées à la nouvelle économie : le processus de premier appel public à l'épargne, l'évaluation des sociétés de haute technologie, y compris les problèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, l'incidence sur les investisseurs des stratégies de négociation à court terme et la préservation de la confiance des investisseurs.

Sur la scène internationale, la CVMO témoigne de l'abondante expertise canadienne relative aux services financiers en aidant à façonner l'intégration des marchés de capitaux globaux et la réglementation des marchés.

[→ Version anglaise](#) [→ Pour nous contacter](#) [→ Page d'accueil de la CVMO](#)